

**SAC-250411**

**ANNEXE 1**

**Transcription de la 287<sup>e</sup> séance**

**de la réunion du**

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

**Le 11 avril 2025**

**Disponible sur le portail :**

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

**Transcription préparée par**

**Suzanne Beaulieu  
PRO DOCUMENTS  
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



## 1. Ouverture

**Président d'assemblée :** Bonjour tout le monde, j'espère que vous m'entendez bien. Il est 13 h 32 donc on va commencer. Je voudrais vous souhaiter la bienvenue à la 287<sup>e</sup> séance du Sénat académique de l'Université de Moncton. Je vais commencer par la reconnaissance des territoires autochtones. L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18<sup>e</sup> siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.

### 1.1 Bienvenue aux nouveaux membres étudiants

**Président d'assemblée :** Je vais commencer par souhaiter la bienvenue aux personnes qui se joignent à nous comme membres du Sénat académique. D'abord, bienvenue à Étienne Belanger, bienvenue également à Alex Brownstein et bienvenue également à Ophélie Chiasson. Voilà, merci d'être là et bienvenus au Sénat académique. Sont nommés scrutatrice et scrutateur respectivement, Janice Comeau et Michel Couture. Sont excusées les personnes suivantes : Hector Adégbidi, Olivier Clarisse, Jeanne-Mance Cormier, Gabriel Cormier, Caroline LeBlanc, Monique Levesque, Christophe Traisnel et Natalie Carrier. La réunion doit se terminer à 16 h aujourd'hui. On a un ordre du jour quand même assez long, vous l'avez vu, donc si on a pas terminé à 16 h, on va reporter les points qu'on aura pas pu aborder et on les verra à la prochaine réunion du Sénat académique, mais je confirme qu'on doit terminer à 16 h.

## 2. Constatation de la régularité de la convocation

**Président d'assemblée :** Ça nous amène au point 2, constatation de la régularité de la convocation. Madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Alors monsieur le président, bonjour tout le monde. La convocation a été envoyée le 4 avril, 2025 tout comme l'accès au projet d'ordre du jour et aux documents de la réunion. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

## 3. Vérification du droit de présence

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Le point 3, vérification du droit de présence. Madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Le droit de présence a été vérifié, le quorum est atteint et tout est en règle.

## 4. Correspondance

**Président d'assemblée :** Merci. Le point 4, correspondance. Nous n'avons rien à signaler.

**Secrétaire générale :** Aucune correspondance.

**Président d'assemblée :** Parfait.

## 5. Adoption de l'ordre du jour

**Président d'assemblée :** Ça nous amène au point 5, adoption de l'ordre du jour. Vous avez devant vous l'ordre du jour, est-ce qu'il y a des points à faire ajouter à l'ordre du jour? Hélène Albert.

**Albert :** J'allais juste faire la proposition de l'adoption de l'ordre du jour.

**Président d'assemblée :** C'est parfait. Donc proposé par Hélène Albert. Est-ce que c'est appuyé? Levez la main si vous appuyez. Appuyé par Étienne Dako. Est-ce qu'il y a des modifications à proposer? Je ne vois rien donc pour le vote pour les membres qui se joignent à nous, plutôt que de lever la main si on est d'accord, on va lever la main si on est en désaccord. Ça va beaucoup plus vite. Donc si vous n'êtes pas d'accords avec l'adoption de l'ordre du jour, levez la main. Je ne vois aucune main levée donc l'ordre du jour est adopté à l'unanimité. Parfait.

## 6. Adoption du procès-verbal SAC-250307

**Président d'assemblée :** Le point 6, adoption du procès-verbal de la dernière réunion du Sénat académique qui s'est tenue le 7 mars, 2025. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut proposer l'adoption du procès-verbal? Si oui, levez la main. Jeanne Godin appuyée par Amel Kaouche. Est-ce qu'il y a des questions sur le procès-verbal? Si oui, levez la main. Étienne, est-ce qu'il y a une question?

**Bélanger** : Merci monsieur le président. Je veux vous dire merci pour le petit mot de bienvenue. Ça serait au point 8, il y aurait une petite partie à modifier. Le nom de la FÉÉCUM il y a deux « é », mais maintenant la FÉCUM a seulement un « é ».

**Président d'assemblée** : Parfait, c'est noté, on règle ça à l'amiable. Parfait, merci beaucoup Étienne. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? Sinon, on va passer au vote. C'est un vote à main levée, si vous êtes contre l'adoption du procès-verbal, levez la main. Je ne vois rien donc le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **7. Affaires découlant du procès-verbal SAC-250307**

### **7.1 Déclaration pour une gouvernance universitaire inclusive et reconnaissance des perspectives étudiantes**

#### **7.1.1 Composition du groupe de travail**

#### **7.2 Autres**

**Président d'assemblée** : Le point 7, affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 7 mars, 2025. Le point 7.1, déclaration pour une gouvernance universitaire inclusive et reconnaissance des perspectives étudiantes, c'est un point qui avait été abordé à la dernière réunion. On s'était dit qu'on se pencherait sur la composition du groupe de travail et je vais céder la parole à la secrétaire générale.

**Secrétaire générale** : Alors monsieur le président, le BDS a réexaminé la déclaration de la FÉCUM qui porte sur la voix des personnes étudiantes aux instances académiques puis l'idée c'était de créer un groupe de travail qui était composé de quatre étudiants, deux professeurs, un cadre académique puis le vice-recteur à l'enseignement et la présidence est assumée par moi-même en tant que secrétaire générale avec voix consultative, aucune voix délibérative. Les personnes suivantes ont manifesté leur intérêt. Merci à Sylvie Morin, Carole Boucher, Éric-Mathieu Doucet, Francis Bourgoïn, Simon Thériault, Alexandre Robichaud et Delice Whitstanley. Ce sont les gens qui ont accepté de travailler sur le projet et puis l'idée c'est que d'ici six mois, on aurait un rapport pour le Sénat donc probablement vers la réunion du mois d'août.

**Président d'assemblée** : Merci bien madame la secrétaire générale. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point? Si oui, levez la main.

## **8. Rapport du Comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle**

### **8.1 Résolutions transmises pour information**

**Président d'assemblée** : Je ne vois rien donc on va passer tout de suite au point numéro 8, rapport du Comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle. Le point 8.1, nous n'avons que des résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

**VRER** : Merci monsieur le président. Essentiellement, c'est les résolutions qui datent de la réunion du CPR du 14 mars. Si vous regardez les résolutions, il s'agit essentiellement de la création, de l'abolition et de la modification de cours. Voilà.

**Président d'assemblée** : Parfait, merci. Est-ce qu'il y a des questions sur les résolutions qui vous sont transmises pour information? Non plus, parfait.

## **9. Rapport du Conseil de la langue française**

### **9.1 Modification des normes linguistiques**

**Président d'assemblée** : On passe au point 9, rapport du Conseil de la langue française. Le point 9.1, modification des normes linguistiques et le point 9.2, modification à la politique linguistique. On commence par le 9.1, modification des normes linguistiques. On a une invitée qui se joint à nous, Anahita Shafiei, qui sera avec nous ici dans la salle dans quelques minutes. Ce point-là, le 9.1, c'est pour décision contrairement au 9.2 où on en est à la première lecture. Pour le 9.1, les normes linguistiques, je vais céder la parole à la vice-rectrice adjointe, Mme Dawes, allez-y.

**Dawes** : Merci. Alors pour le projet de normes linguistiques et de politique linguistique, nous avons collaboré moi-même et les membres du sous-comité de la révision linguistique du Conseil de la langue française. Depuis la réforme des comités du Sénat académique, c'est mon bureau qui assure le soutien administratif au Conseil de la langue française. J'ai mené le processus de consultation en collaboration avec le sous-comité de la révision linguistique du Conseil de la langue française. Nous avons consulté les associations professorales et étudiantes avant de proposer une version au Conseil de la langue française pour adoption. La présidente, Anahita Shafiei, va vous parler des principales modifications. Merci.

**Président d'assemblée** : Merci beaucoup Mme Dawes. Mme Shafiei, vous pouvez allumer le micro et je vous cède la parole.

**Shafiei** : Merci beaucoup. Bonjour. Merci Elizabeth. Comme vous avez pu prendre connaissance du document, les normes linguistiques ont été révisées par le sous-comité de la révision et des normes linguistiques et de la politique linguistique de l'Université de Moncton du CLF. Les points importants de la révision que le sous-comité propose en fait c'est plus par rapport à ces points que vous pouvez voir sur la diapo. Les normes linguistiques

ont été révisées puis la modification propose surtout le niveau de maîtrise de la langue écrite. En plus de ça, les normes plus sévères ont été changées pour proposer et valoriser un niveau de compétences plus avancées en tenant compte de la discipline des personnes étudiantes. Ce qui a été changé aussi c'est en fait la définition de la pénalité de l'être en pourcentage. On ne pénalise pas d'une façon différente, c'est juste la description qui a été changée. Donc voilà les points majeurs des changements qu'on propose pour les normes linguistiques. Un point qu'on aimerait ajouter aussi c'est qu'à la Faculté de droit, la réduction de la note s'exprime en lettre plutôt qu'en pourcentage; le 3 % qu'on propose pour les autres facultés donc le tiers d'une lettre. Ça c'est un point que nous allons aussi ajouter. Il y a aussi deux points que j'aimerais ajouter si vous permettez, c'est en fait le fait que je pense que c'est important de souligner que le sous-comité avec la collaboration puis le soutien de Mme Dawes, nous avons pu consulter vraiment toutes les parties prenantes de l'université et nous avons trouvé que ça été vraiment exigeant, mais très constructif. Chaque membre de notre communauté universitaire évidemment des trois campus ont eu l'occasion de s'exprimer dans leur propre secteur, faculté, service et avec la réalité de leur propre service, secteur ou faculté, ça ça été vraiment un point important de ces consultations donc je remercie Mme Dawes. Il y a aussi un point que j'aimerais pour finir sur les normes linguistiques qui concerne aussi la politique linguistique donc le point suivant, mais je le mentionne ici parce que j'aimerais proposer ensuite les normes linguistiques. C'est qu'en fait, le Conseil de la langue française est tout à fait conscient de l'enjeu de l'écriture inclusive donc les normes et la politique sont peut-être pas aussi inclusifs que nous le voudrions, que nous aimerions en fait que ça soit, mais la bonne nouvelle c'est que le CLF continuera son travail et nous sommes en train d'élaborer un comité. En fait, nous avons déjà formé un comité d'élaboration d'un guide d'écriture inclusive donc ce sous-comité-là a été composé. Nous avons aussi un comité de consultants externes avec des expertises différentes qui pourront aider à ce que ce guide soit d'abord constructif, inclusif, mais surtout applicable. C'est ça le travail suivant de notre conseil. Alors sur ce, j'aimerais demander...

**Président d'assemblée :** Parfait. Merci beaucoup Mme Shafiei. Je vais céder la parole au vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux normes linguistiques.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. On a une proposition, est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Jeanne Godin. On lance la période de questions. Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci monsieur le président. Moi j'ai une question qui touche à la page 3 dans mon document qui est dans la case en ce qui concerne si le niveau de compétences est jugé insatisfaisant, on mentionne que la personne responsable du cours se réserve le droit de demander à la personne étudiante de réviser son travail écrit au besoin. Ma question c'est ici on a pas cru bon ou c'est peut-être pas pertinent de préciser la durée que l'étudiant a et quel est le type de révision qu'on veut lui demander. Est-ce que c'est de réviser que les fautes, la syntaxe, la grammaire puis est-ce que l'étudiant aurait le droit par exemple de réviser le contenu? Peut-être que c'est pas nécessaire s'il avait à préciser j'ajouterais peut-être ou je suggérerais d'ajouter en précisant le temps alloué pour la révision de même que les éléments à réviser soient à ce moment-là ça sera au professeur de préciser si c'est réviser que les fautes, que la grammaire sans toucher au contenu par exemple. C'est un peu la seule observation, ce qui est du reste, félicitations.

**Président d'assemblée :** Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Hélène Albert.

**Albert :** Merci puis merci monsieur le recteur aussi sur cette remarque-là. Je pense que la dimension sans en changer le contenu devrait être notée. À mon avis pour le reste, je pense qu'il faut laisser une marge de manœuvre puis pas trop trop trop baliser, laisser un espace de négociation entre le prof ou la prof, l'étudiant ou l'étudiante pour que ça soit négocié ce temps-là parce que ça peut dépendre. Faut être raisonnable, on peut pas donner juste 24 heures si ça va demander un temps plus important, mais je pense vraiment que la dimension ne pas en changer le contenu m'apparaît vraiment une belle observation puis ça pourrait être ajouté à un moment donné. Je pourrais en faire la proposition si en fait Mme Shafiei puis Mme Dawes considèrent que ça serait correct.

**Président d'assemblée :** Parfait. On pourrait proposer cet ajout-là. Je vous rappelle qu'on est au troisième paragraphe qui commence par « si le niveau de compétence est jugé insatisfaisant, la personne responsable du cours se réserve le droit de demander à la personne étudiante de réviser son travail écrit avant d'attribuer une note ». Est-ce que l'idée ici ça serait de demander à la personne étudiante de procéder à une révision linguistique de son travail écrit? Est-ce que ça pourrait résoudre le problème parce qu'on se limite à la révision de la langue et non du contenu.

**Albert :** Moi je pense qu'il faudrait dire il s'agit d'une révision linguistique et non pas une révision du contenu. Je pense qu'il faut être explicite parce que si on dit juste linguistique, en tout cas, je pense qu'il faut être explicite.

**Président d'assemblée :** Donc l'idée ça serait peut-être d'ajouter une phrase, « il s'agit d'une révision linguistique et non du contenu », quelque chose en ce sens-là.

**Albert :** Quelque chose en ce sens-là.

**Président d'assemblée :** Parfait. Est-ce qu'on peut apporter cette modification ou cet ajout à l'amiable? Monsieur le vice-recteur.

**VRER** : Ça va de mon côté, monsieur le président.

**Président d'assemblée** : Parfait. Donc un ajout à l'amiable. Parfait. Je vois qu'il y a une question de Mona-Luiza, allez-y.

**Ungureanu** : Merci beaucoup. J'aurais un commentaire à faire au point 1.5 à la page 7, emploi du français envisagé au Canada.

**Président d'assemblée** : Je ne le trouve pas.

**Secrétaire générale** : Je pense que vous êtes dans le document de la politique linguistique.

**Président d'assemblée** : Vous êtes dans la politique linguistique. On y reviendra après.

**Secrétaire générale** : On va y revenir.

**Président d'assemblée** : Parfait. Petit rappel, c'est vrai qu'il y a deux documents, on est dans le document qui porte sur les normes linguistiques. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions? On a apporté une modification à l'amiable. Mona-Luiza, oui, vous avez une question?

**Ungureanu** : Non, c'est bien.

**Président d'assemblée** : Parfait. Je ne vois rien d'autre. Dans ce cas-là, je propose que l'on passe au vote. Ça été proposé et appuyé avec une petite modification à l'amiable. Mme Dawes, vous vouliez ajouter quelque chose?

**Dawes** : Oui. Il y a les deux modifications, il y a la phrase concernant la Faculté de droit qui s'ajoute en bas du tableau et ensuite cette modification qu'on vient de proposer pour dire que c'est sans changer le contenu.

**Président d'assemblée** : Oui, tout à fait, merci. Il n'y a pas de question? Mireille Demers.

**Demers** : Je voulais juste faire une petite information. Ici quand qu'on parle à la page 2, le barème n'est pas appliqué dans le cas d'une épreuve militaire présentielle. Ça va de soi qu'on parle de tous les autres domaines évaluations qui sont faites disons en classe sauf pour l'anglais et de français par contre parce quand qu'on parle des évaluations d'anglais ou de français, j'imagine que ce commentaire-là n'est pas appliqué, hein?

**Président d'assemblée** : Effectivement je peux répondre. C'est qu'ils ont des barèmes particuliers pour les cours d'anglais et de français comme info-com, traduction, études françaises et d'autres disciplines, mais c'est une très bonne question.

**Demers** : Parfait. Je voulais juste avoir la clarification. Merci.

**Président d'assemblée** : Nous allons procéder au vote, vous allez recevoir dans les messages Teams le lien qui mène au formulaire Microsoft Forms. Il vient d'être envoyé donc je vous invite à aller voter tout de suite. Est-ce qu'il y a des problèmes avec le vote, je vois qu'il y a des mains levées. Alex, problème avec le vote, c'est ça?

**Brownstein** : Oui monsieur le président, le lien n'ouvre pas de mon côté. Je ne sais pas c'est quoi l'affaire.

**Président d'assemblée** : Je vais poser la question, je vois que Hélène Albert a la main levée. Est-ce que c'est le même problème Hélène?

**Albert** : Non. Je vais probablement \_\_\_ à voter tout au long de la réunion parce que pour une raison que j'ignore, j'ai accepté de lire une thèse à l'Université d'Ottawa puis fallait que j'aie uOttawa puis Forms m'amène sur uOttawa puis il y a une boucle, je peux pas sortir de là, je peux pas sortir de uOttawa, je sais pas comment faire. Donc je vote pour.

**Président d'assemblée** : D'accord, merci. Alex pour l'instant, le plus simple ça serait d'envoyer un petit message Teams à Michel Couture avec oui ou non puis on va essayer de régler ça. Parfait, merci Alex.

**Brownstein** : Parfait, merci.

**Président d'assemblée** : On a le résultat du vote : 29 pour, 1 contre donc c'est adopté à la majorité des voix.

## 9.2 Modification de la politique linguistique

**Président d'assemblée** : Le point 9.2, modification à la politique linguistique. Je vous rappelle que ce n'est pas pour décision, c'est une première lecture donc je vais commencer par céder la parole à Mme Dawes.

**Dawes :** Merci. La politique linguistique que nous avons actuellement c'est la version essentiellement de 1995. On a eu des ajouts depuis cette date-là, mais il n'y a pas eu de révision majeure depuis 30 ans. La consultation que nous avons menée ensemble avec le Comité de la révision linguistique a duré plusieurs mois avec des consultations des associations professorales et étudiantes y compris les étudiants de l'international, les décanats et vice-décanats, les directions des services administratifs, les membres de l'équipe de direction ainsi que les membres du Comité de gouvernance qui est un comité du Conseil de l'Université. Dans la version qui est proposée, on a une table des matières et on voit les différentes catégories de langues qui sont présentées. C'est une façon de structurer le document. Alors on suit un modèle québécois puisque le gouvernement du Québec oblige les institutions à se doter d'une politique linguistique et les catégories qui sont utilisées dans leur politique sont utiles pour notre politique à nous donc on suit ce même modèle. Entre la date de 1995 et aujourd'hui, tout le contexte a changé. Avec l'internationalisation, notre population étudiante est passée de 2,3 à 42,5 % de l'international donc ça veut dire qu'il y a un recul du bilinguisme français-anglais dans la population étudiante. On peut constater cette réalité en regardant les résultats des tests de classement en anglais où les personnes étudiantes du Canada se classent typiquement dans les niveaux plus élevés que les personnes de l'international. Cette réalité est également confirmée par le Bureau coop où la majorité des personnes inscrites sont de l'international et ne communiquent pas en anglais et ont du mal à se trouver des stages. On se présente comme une université pour les personnes qui souhaitent étudier en français alors que pendant les consultations, on a entendu parler de manuels en anglais, de matériel pédagogique, de conférences invitées, de questions d'examens rédigés en anglais, travaux soumis en anglais, des stages en milieux anglophones ainsi que des thèses par article en anglais aux cycles supérieurs. Dans notre politique actuelle, on est censé évaluer la situation à partir d'une liste de manuels produits par le Bureau du VRER, mais cette liste-là ne permet pas en réalité d'évaluer la situation, mais dans le cadre de l'assurance sur la qualité, on a une analyse des manuels en anglais, une analyse faite par les bibliothécaires où on regarde la liste de manuels en anglais, on cherche des alternatives, on fournit à l'unité la liste de ces manuels pour que les personnes concernées puissent juger si c'est pertinent de changer de manuel dans leurs cours. Pour la première année, je pense que tout le monde s'entend que les manuels doivent être rédigés en français, mais c'est au niveau de la deuxième année, les niveaux 2000 à 7000 que là on voit différentes opinions. Pour la politique actuelle, on voit qu'il faut épuiser sans succès toutes les possibilités avant d'adopter un manuel de langue anglaise. Dans la version qui est proposée, on souligne que c'est de façon temporaire qu'on adopte un manuel de langue anglaise et on va avoir recours à l'aide des bibliothécaires pour chercher des alternatives pour les années à venir. Lors des consultations, on a entendu beaucoup de commentaires face à cette situation. Il y en a qui insistent que ce n'est pas une situation temporaire et marginale, mais c'est plutôt quelque chose de permanent qui est répandu dans certains programmes. On parle du contexte canadien des manuels plutôt que des manuels publiés en France. On parle de la qualité des manuels ou de l'actualité du contenu des manuels. Il y en a qui évoquent la liberté universitaire. Il y en a qui parlent du coût des manuels en français qui coûtent généralement plus cher. Il y en a qui parlent du marché du travail bilingue et que le fait d'avoir des manuels en anglais peut être un avantage si ça permet d'avoir une meilleure préparation pour le marché du travail bilingue. Il y en a qui se comparent au Québec et le Québec qui se compare à la France et la France qui se compare à l'Europe et depuis la déclaration de Bologne, les universités européennes se concertent pour collaborer pour arrimer leur structure de diplôme et on voit de plus en plus de formations offertes en anglais en France et ceci a une influence sur nos pratiques. Je pense que la question que le Sénat doit se poser de mon point de vue comme responsable de l'assurance de la qualité, c'est par rapport à la transparence et la cohérence parce qu'il faut penser à ce qu'on communique aux futures personnes étudiantes par rapport à la langue sur notre site web, au répertoire, dans les descriptions de programmes et dans les autres exigences et la place réelle de l'anglais dans nos programmes ou dans votre programme spécifiquement parce que ça varie beaucoup d'un programme à un autre. Et ensuite, on doit se demander si le niveau de maîtrise de l'anglais qu'on exige actuellement est adéquat pour assurer la réussite des personnes inscrites et si ça permet également l'intégration des personnes diplômées au marché du travail. Alors est-ce qu'on prend pour acquis un niveau de bilinguisme qui est plus élevé que ce qu'on exige? Est-ce qu'on imagine qu'on a encore une population étudiante qui n'a pas évolué comme on vient de voir avec les résultats des tests de classement en anglais? Donc il y a certaines de ces questions on va creuser en détails quand on va travailler sur différentes actions de la stratégie, mais je pense que ça c'est une question fondamentale. Le Sénat est appelé à se positionner et par la suite, on peut arrimer les communications, nos règlements et nos politiques afin d'améliorer la transparence et la cohérence. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup Mme Dawes. Est-ce que Mme Shafiei avait quelque chose à ajouter ou ça va? Ça va, excellent. Je vous rappelle c'est pas pour décision, c'est une première lecture donc on est là pour recueillir vos commentaires. Donc si vous avez des commentaires ou des questions, ça serait le moment de le faire, vous n'avez qu'à lever la main. Mona-Luiza, je vous cède la parole.

**Ungureanu :** Merci. J'aimerais premièrement remercier Mme Dawes pour amener le point du niveau de l'anglais dans notre institution, je pense que c'est un point très important. Ça serait vraiment vraiment important d'avoir ces discussions à travers les différents départements, c'était un des points que je voulais amener alors vous nous avez sauvés ça. Le deuxième point c'était 1.5, ça pourrait paraître mineur, mais quand on parle de l'emploi du français en l'usage au Canada, c'est vraiment la première ligne où c'est écrit « L'Université de Moncton favorise l'emploi du français en l'usage au Canada ». L'idée me paraît absolument tout à fait d'accord, mais étant linguiste, j'ai un petit problème avec le mot favorise. Je sais qu'on parle de favoriser l'emploi, pourtant le mot favoriser ça donne par la sémantique même une aire de favoritisme et je sais que ce qu'on veut vraiment dire c'est qu'on emploie plus fréquemment ce dialecte. Alors j'aimerais proposer qu'on le remplace peut-être, on utilise principalement, l'université utilise principalement pour que ne comprenne pas que les autres dialectes du français soient défavorisés et que certaines personnes se sentent obligées de changer la manière dont ils parlent

surtout étant donné qu'ils vont certainement juste parler des standards du français d'ailleurs, d'autres pays. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup pour votre commentaire. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci monsieur le président et merci pour le travail qui a été fait puis surtout pour la question qui a été soulevée en ce qui concerne la notion de transparence envers nos étudiants et la notion de cohérence. En ce qui concerne la transparence, je suis tout à fait d'accord avec vous qu'on doit être davantage transparent dans le processus de recrutement puis dans nos outils de divulgation ou de recrutement, de publicité, de prendre conscience qu'évidemment la langue d'enseignement est le français, mais que dans certaines circonstances où les outils ne sont pas l'équivalence ou l'équité en français, qu'on doit se référer à des documents en anglais et donc un minimum devrait être mis de l'avant dans nos stratégies de communication pour que les gens soient réalistes puis même mentionner que l'accessibilité à des outils en français plus on avance dans notre programme, plus ça peut devenir difficile. Donc cette notion de transparence-là elle est là. La notion aussi que j'entends du côté des étudiants internationaux c'est qu'on est une institution acadienne de langue française, mais dans un environnement bilingue, dans un pays supposément bilingue et dans une province bilingue et donc on est pas un électron libre comme on dit, on fait partie d'un environnement et que pour trouver de l'emploi pour nos étudiants, il y a un minimum de compétences en langue seconde qu'ils doivent acquérir et pour certains, c'est pratiquement une exigence pour les programmes de formation que ce soit en terme de stages expérientiels ou de stages coop. Donc la question est-ce que l'anglais est un passage obligé dans tout au moins un minimum, à mon avis mon interprétation c'est oui. Maintenant que fait l'institution pour s'assurer et quelles seraient les compétences minimales d'admission qu'on devrait avoir auprès des étudiants, on a le choix d'exiger qu'ils rencontrent ces exigences-là avant la mission qui pourrait avoir un impact sur l'admissibilité ou sinon, on doit être responsable et de mettre en place des programmes de formation particulièrement en première année pour les amener à un niveau qu'ils soient en mesure d'être opérationnels sur le plan académique et également sur le plan de pouvoir faire leur stage dans les milieux appropriés. Si je prends le domaine de la santé, Vitalité oui est un système de santé francophone, mais qui offre les services dans les deux langues officielles. Je pense pas qu'on est dans une dichotomie ici à ce niveau-là. Au niveau de la cohérence, j'en ai parlé un peu, l'environnement académique, le travail. C'est sûr qu'on doit optimiser au maximum le recours aux outils en français. Où ça m'inquiète, c'est quand vous parlez de questions d'examens en anglais, je pense que ça devrait pas se faire, ça devrait être adressé. En ce qui concerne les thèses par article qui incluent des articles en anglais, ça c'est le défi je dirais de toutes les universités francophones au Canada puis dans certains domaines, ne pas publier en anglais ne serait pas favorable à l'étudiant dans sa poursuite future par exemple d'avoir accès à des programmes de doctorat ou de postdoc ou même avoir accès à du financement pour poursuivre ses études. En général ce qu'on exige par contre c'est un résumé en français de l'article dans la thèse donc un court résumé de l'article dans la thèse à ce niveau-là. Je pense les deux points que j'essaie de dire c'est que oui faut être transparent puis en terme de cohérence c'est de favoriser le recours aux outils en français lorsqu'ils sont disponibles certainement.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup monsieur le recteur. Je vois qu'il y a une question de Céline Surette.

**Surette :** Merci monsieur le président. C'est un peu pour revenir sur les tests par article puis toute la question de l'admission des étudiants-étudiantes aux cycles supérieurs, on a dans la stratégie une action pour avoir un projet pilote qui permettrait l'admission de personnes étudiantes qui ne maîtrisent pas le français au même niveau que ce qu'on exige présentement puis ça c'est dans un objectif d'augmenter le recrutement dans des disciplines où est-ce que le recrutement est très difficile notamment en sciences. C'est dans des domaines où est-ce que la maîtrise de l'anglais va devenir un nécessaire aussi. Je pense que la politique le permet, mais je voulais juste m'assurer qu'on oublie pas qu'on a sur la table des projets pour les francophiles puis pour les étudiants allophones qui arrivent puis que ça aussi ça fait partie, en mon sens en tout cas, de notre mission comme institution francophone de pouvoir permettre une francisation même si elle n'est pas complète, de chercheurs qui vont œuvrer dans le milieu scientifique par la suite. Donc je voulais juste m'assurer que ça fasse partie de la réflexion. Peut-être qu'il y a des petits ajustements à faire pour s'assurer qu'on laisse la place pour ces projets pilotes-là. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup pour ce commentaire. Nathalie Parent.

**Parent :** Je voulais juste mentionner je suis bibliothécaire donc on voit beaucoup d'étudiants qui viennent à notre bibliothèque ou qui veulent faire de la recherche puis ça comprend la problématique beaucoup de nos ressources de bases de données, etc. sont en anglais donc les articles sont en anglais, etc. C'est un enjeu aussi au niveau de la recherche quand les étudiants commencent à monter dans leurs études. Première année c'est pas si pire parce que souvent on a quand même des ressources en français qui peuvent combler le besoin, mais quand qu'ils commencent à faire de la recherche plus avancée, ça devient vraiment problématique.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci beaucoup. Étienne Bélanger.

**Bélanger :** Merci beaucoup monsieur le président. J'aimerais rebondir un peu sur le commentaire de ma collègue. Je pense aussi du point de vue étudiant faut penser aussi à l'accompagnement qu'on a des personnes étudiantes. Par exemple si on arrive à un stade au niveau de la formation où que les personnes professeures ont pas le choix de soumettre exemple que ça soit des manuels de cours ou des articles de recherche en anglais,

je pense qu'il faut se poser la question aussi comment que la personne professeure accompagne les étudiants là-dedans parce que des fois on s'entend que la terminologie peut être différente, ça peut être des mots nouveaux, etc., donc ça serait important la question comment justement si on est obligé de se rendre à ce point-là où il n'y a pu rien en français et qu'on va vers l'anglais, c'est quoi les étapes d'accompagnement qu'on peut offrir à la personne étudiante?

**Président d'assemblée :** Parfait, merci pour ce commentaire. Micheline Gleixner.

**Gleixner :** Bonjour, merci. Je voulais juste faire deux petits commentaires par rapport au point 4.3 à la page 19 du document qui traite de l'évaluation externe dans le cadre de la demande de titularisation. Dans le premier paragraphe, on dit que la personne candidate peut faire accompagner son dossier d'une lettre rédigée en anglais. Moi j'ai traduit mon dossier donc la composante recherche donc je pense qu'on devrait permettre aux professeurs de soit faire un ou l'autre ou les deux même dans le cadre de sa demande de promotion. Puis aussi dans le deuxième paragraphe, on propose de traduire le guide d'évaluation externe, la lettre d'invitation et le formulaire de déclaration de non-conflit d'intérêt. Le guide fait référence à des articles précis de la convention collective donc si on dit aux évaluateurs externes vous devez vous référer aux dispositions suivantes de la convention collective, ces dispositions ont également besoin d'être traduites et ont besoin d'être fournies aux évaluateurs externes. Dans le cadre de ma demande de promotion cette année, il y a un évaluateur qui a refusé justement d'évaluer mon dossier parce qu'il n'avait pas accès à la traduction de ces articles. Il n'y avait aucun critère sur lequel fonder son évaluation. Donc si on veut proposer cette possibilité-là, faut qu'on fournisse les critères sur lesquels les évaluateurs doivent évaluer la personne candidate et donc je pense que c'est important pour pas qu'un autre professeur vive ce que j'ai vécu cette année. Merci.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci beaucoup pour ces commentaires. Hélène Albert.

**Albert :** Merci. Merci aussi pour tout le travail qui a été consenti dans ce dossier-là. Je veux pas reprendre des choses qui sont déjà dans le document avec ce que la DT a fourni, mais il y a un certain nombre de choses que je trouve quand même importantes à mentionner. Je pense que c'est important puis c'était bien que ce soit dans la politique, la réaffirmation de la politique de féminisation des titres et des textes à l'Université de Moncton. Des collègues ont observé dans les dernières années une tendance à utiliser le masculin sans féminiser donc ça c'est peut-être une belle occasion de faire des rappels. La question aussi de l'embauche d'étudiants de deuxième ou troisième cycle qui sont allophones souvent c'est très important pour certains projets de recherche puis certains programmes et l'idée, je pense que c'est vraiment important un peu à l'essence de ce que monsieur le recteur disait tout à l'heure par rapport à l'importance de soutenir les étudiants qui arrivent en première année pour apprendre la langue anglaise parce qu'on a besoin d'un contexte bilingue donc les langues c'est important. Je pense qu'ici c'est important de vraiment soutenir ces personnes-là de manière active pour qu'elles apprennent le français qu'elles aient vraiment parce qu'on dit que c'est des personnes qui sont francophiles évidemment, mais qu'elles puissent vraiment être soutenues dans leur apprentissage de la langue à l'Université de Moncton parce que c'est pas que des activités dans leur langue ou les accommoder en anglais, mais vraiment de les amener à vivre une expérience en français chez nous donc ça je pense que c'est vraiment important. C'est un peu les commentaires que je voulais souligner à nouveau.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Je vais céder la parole à Christine Paulin.

**Paulin :** Merci beaucoup. Je veux juste rebondir rapidement sur le commentaire d'Hélène Albert. Je pense notamment à l'embauche des étudiants qui font partie du programme de stage MITAX. Je sais pas si d'autres collègues ici ont eu le privilège d'avoir ces étudiants-là, mais souvent ils ne parlent pas français, ils parlent d'autres langues. Le français parfois est la troisième ou quatrième langue, mais un peu comme Hélène le souligne, je pense que c'est de leur faire vivre une expérience de travail, de stage, en recherche aussi, mais aussi dans un milieu francophone. Fait je pense qu'il y a quelque chose aussi à réfléchir pour s'assurer que ça limite pas à ce niveau-là. Merci.

**Président d'assemblée :** Parfait et merci beaucoup pour ce commentaire. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions? Je ne vois pas de main levée. Je ne sais pas si Mme Dawes avait des commentaires à ce stade-ci. Non, ça va. Mme Shafiei non plus, ça va. Merci beaucoup pour ces commentaires, je suis convaincu que Mme Dawes et Mme Shafiei ont pris beaucoup de notes et que ça va sans doute nourrir la réflexion. En principe, on revient à la réunion de mai avec ce document-là, cette politique-là pour adoption donc merci beaucoup pour vos commentaires.

## **10. Rapport du Comité des règlements**

### **10.1 Création de la Politique d'évaluation des apprentissages au premier cycle**

**Président d'assemblée :** On va passer tout de suite au point 10, rapport du Comité des règlements. On va commencer par le point 10.1, création de la politique d'évaluation des apprentissages au premier cycle et je vais céder la parole à Mme Dawes, lui donner le temps de changer de dossier. Merci beaucoup Mme Shafiei pour votre participation à la rencontre.

**Dawes :** Merci. Alors on est avec la création de la politique d'évaluation des apprentissages. Ça c'est le document que nous avons dont on a discuté à la dernière rencontre et dans le procès-verbal, on voit un certain nombre de points qui ont été soulevés la dernière fois. Je voulais les reprendre dans l'ordre où ils sont présentés

dans le procès-verbal. Dans le procès-verbal, c'est aux pages 12 à 13 où on parlait de la création de cette politique. Le premier point c'était par rapport au travail en équipe. On a d'abord précisé qu'on ne parle pas de rapport de laboratoire donc on écarte la question des rapports de laboratoire de cette section. On distingue dans l'évaluation entre le processus collaboratif une évaluation qui porte sur le processus collaboratif versus le résultat final. Ensuite, on identifie une règle générale. Normalement l'évaluation est individuelle et on prévoit une exception sauf si le résultat d'apprentissage justifie une évaluation collective. Ça c'est une formulation utilisée par l'Université de Montréal. On avait dit également par rapport aux travaux en équipe qu'il fallait baliser la proportion de la lettre finale que les travaux en équipe pourraient représenter alors ce chiffre de 40 % se trouve dans le règlement et non pas dans la politique, dans le règlement à la section 8.6.3. On a prévu une règle générale de 40 % maximum avec une possibilité de dérogation pour les cas exceptionnels. L'Université du Québec à Trois Rivières, ça serait un exemple d'une université avec une telle balise de 40 %. Après ça, on avait demandé qu'on mentionne que ça s'applique au premier cycle cette politique donc on a ajouté au titre et à quelques autres endroits qu'il s'agit du premier cycle. Ensuite dans la section 4.1, on voulait distinguer entre les examens et les travaux de recherche donc c'est dans le cas des examens qu'on évalue l'acquisition des connaissances qui portent uniquement sur la matière vue dans le cadre du cours. Ici on ne parle pas de travaux, mais seulement d'examen donc on a apporté cette précision. Dans le procès-verbal, on parle également de la qualité du français au niveau de la correction donc les normes linguistiques dont on vient de discuter, ça s'intègre au règlement à la section 8.6.8.3 donc ce n'est pas dans la politique, mais plutôt dans le règlement. Et le centre d'excellence peut certainement appuyer quand il s'agit de formation en pédagogie y compris la langue. On avait également un point concernant la créativité et l'engagement. Donc dans le préambule de la politique, on mentionne la signature uMoncton. La créativité et l'engagement, on a déjà intégré dans les résultats d'apprentissage de programmes et au mois de février, on a adopté un règlement 1.23 où on parle de ces thèmes de créativité et engagement. Je pense que ça c'est l'ensemble des points qu'on voulait aborder.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci beaucoup Mme Dawes. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte la politique d'évaluation des apprentissages au premier cycle.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Étienne Dako. Maintenant on passe aux questions et je vous rappelle qu'on parle de la politique d'évaluation et par la suite on parlera du règlement. Est-ce qu'il y a des questions sur la politique? Si oui, levez la main. Étienne, c'était pour appuyer ou c'est une question aussi? Non, parfait donc pas de question. S'il n'y a pas de question, ça veut dire qu'on va passer au vote donc vous allez recevoir par Teams le lien qui mène au vote et si vous avez du mal à voter, vous pouvez envoyer par Teams un petit message à Michel Couture. On a le résultat du vote : 26 pour, 1 contre donc c'est adopté à la majorité des voix.

#### **10.2.1 Création du règlement 8.6 Évaluation des apprentissages (nouveau titre et paragraphe d'introduction) et du règlement 8.6.1 Types d'évaluations**

**Président d'assemblée :** Ça nous amène au point 10.2. Comme vous l'aurez constaté dans l'ordre du jour, on l'a subdivisé en sections pour faciliter les choses sachant qu'on aurait peut-être pas le temps d'aborder tous les points, toutes les parties du règlement. Donc on va commencer par le 10.2.1, création du règlement 8.6, évaluation des apprentissages (nouveau titre et paragraphe d'introduction) et du règlement 8.6.1, types d'évaluations. Je vais céder la parole à Mme Dawes.

**Dawes :** Merci. Alors maintenant on commence avec le gros de ce dossier. On a déjà adopté le 1.23. On a déjà adopté le 8.8. On vient d'adopter la politique d'évaluation des apprentissages. Maintenant on est rendu au 8.6 et il nous reste par la suite le 8.12 donc on est dans un grand projet qui a duré plusieurs années et dans la consultation au cours de la dernière année, il y a plus que 200 personnes qui ont participé au processus de consultation. On peut voir deux tendances dans ces consultations, il y a des personnes qui voudraient ajouter de plus en plus de précisions et de détails et il y en a d'autres qui trouvent que ça devient très lourd et contraignant et qui préfèrent avoir moins de balises donc on est toujours en train de trouver un juste milieu entre ces deux tendances qui sont exprimées par les membres du corps professoral. Essentiellement, on a beaucoup de règlements, beaucoup de politiques, notes de services et d'éléments un peu disparates qu'on essaie de ramener ensemble pour avoir à un endroit un règlement qui couvre l'ensemble des éléments donc ça c'est l'idée de base ici. Dans le document pour ce projet 8.6, vous avez deux versions du texte. Il y a une version annotée et il y a une version propre. Donc pour chaque section, on va faire référence à ces deux versions parce que la version annotée peut être très difficile à lire, ça peut être difficile à suivre donc on a une version propre et ça peut faciliter la lecture. On discute maintenant du 8.6 et du 8.6.1 donc on est à la page 6 dans la version annotée et à la page 25 dans la version propre. Pour les tableaux avec les trois colonnes, c'est un élément qui existe déjà qu'on modifie donc le titre du règlement. On a un paragraphe qu'on ajoute pour introduire la nouvelle politique et ensuite, on a une série de définitions de types d'évaluations et cette liste se limite à ce qui va se retrouver plus loin dans d'autres règlements donc c'est pas censé être une liste de tous les types d'évaluations qui peuvent exister, ça serait vraiment impossible à faire donc c'est une liste limitée de concepts de base dont on a besoin plus loin dans les autres règlements. Alors on va demander au VRER...

**Président d'assemblée :** Monsieur le vice-recteur.

**VRER** : Merci monsieur le président. Que le Sénat académique accepte la création du règlement 8.6, évaluation des apprentissages, titre et paragraphe d'introduction et du règlement 8.6.1, types d'évaluations.

**Président d'assemblée** : Parfait, merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Mireille Demers. On va passer aux questions ou aux commentaires. Si vous avez des questions, levez la main. Andrée Roy.

**Roy, A.** : À la section 8.6.1.2, nature des évaluations, le point 2 à l'examen de reprise d'un cours est un examen cumulatif dont la lettre maintient ou remplace l'échec dans le cours. Est-ce que ça suppose qu'un professeur doit donner nécessairement l'examen de reprise ou le professeur peut refuser un examen de reprise?

**Président d'assemblée** : Pouvez-vous répéter? Je pense que les gens à distance ne vous entendaient pas.

**Roy, A.** : 8.6.1.2, le point un examen de reprise d'un cours est un examen cumulatif dont la lettre maintient ou remplace l'échec dans le cours. Ma question est est-ce que ça suppose que le professeur ou la professeure est obligé de donner un examen de reprise ou non?

**Président d'assemblée** : Mme Dawes.

**Dawes** : À la section 8.6.10, une section sur l'examen de reprise d'un cours où il y a sept conditions qui doivent être réunies simultanément donc s'il s'agit d'un cours où ce type d'examen n'est pas approprié, on peut refuser. Ça c'est la liste de conditions pour les examens de reprise.

**Président d'assemblée** : Parfait, merci beaucoup Mme Dawes pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou précisions? Je ne vois aucune main levée donc je vais proposer qu'on passe au vote. On a une proposition qui est appuyée. Le lien vous sera envoyé par Teams. On a le résultat du vote : 22 pour, 1 contre donc c'est adopté à la majorité des voix.

## 10.2.2 Création des règlements 8.6.2 Nombre d'évaluations et 8.6.3 Pondération des évaluations

**Président d'assemblée** : On va continuer avec le point 10.2.2, création des règlements 8.6.2, nombre d'évaluations et 8.6.3, pondération des évaluations. Mme Dawes.

**Dawes** : Merci. Alors dans la version annotée, on est maintenant à la page 7 jusqu'à 9 et dans la version propre, on est à la page 25 à 26. Il y a deux sections dans cette proposition. La première partie concerne le nombre d'évaluations. On a le minimum de trois évaluations depuis 1972 donc ce qui est différent ici, on apporte quelques précisions pour les cas de projets de fin d'études où on a trois étapes ou composantes distinctes et on mentionne également les stages. Pour la section 3, on parle de la pondération donc on intègre dans un paragraphe l'idée de réussir les deux composantes théorique et pratique et ça c'est quelque chose qui a été adopté par le Sénat par rapport à la Faculté des sciences. On a également le travail en équipe avec le 40 % qu'on a déjà mentionné avec la possibilité d'une dérogation et on a dans le 8.6.3.1 concernant l'examen final, depuis 1990 on a un minimum de 20 %. Donc ici, on apporte une nuance en distinguant les examens partiels avec un minimum de 15 % et les examens cumulatifs avec un minimum de 25 % plutôt que de regrouper tous les examens avec un minimum de 20 comme c'était dans le passé. Donc ça c'est une nuance qui est modifiée.

**Président d'assemblée** : Parfait, merci beaucoup. Monsieur le vice-recteur.

**VRER** : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la création des règlements 8.6.2, nombre d'évaluations et 8.6.3, pondération des évaluations.

**Président d'assemblée** : Parfait, merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Victor Freiman. Merci. Maintenant si vous avez des questions, levez la main. Victor Freiman, aviez-vous une question?

**Freiman** : Non, j'essaie de baisser la main.

**Président d'assemblée** : Aucun problème, on va passer à Étienne Bélanger.

**Bélanger** : Merci beaucoup monsieur le président. Moi j'aimerais juste soulever peut-être une inquiétude au niveau des personnes étudiantes concernant le règlement 8.6.3 où qu'on parle d'un minimum de trois évaluations, mais dans le fond on sait pas c'est quoi la pondération minimale de ces évaluations-là puis ça pourrait peut-être ouvrir la porte à des cas justement si on peut avoir plusieurs évaluations dans une même session. Ils peuvent valoir une intime portion si vous voulez de la note finale de la personne étudiante et c'est pourquoi j'aimerais peut-être proposer un amendement sur la table si vous me permettez.

**Président d'assemblée** : Oui, allez-y. Pouvez-vous nous dire exactement où se trouverait cet amendement-là et le libellé, quel article et le libellé?

**Bélanger** : Ça serait après le dernier paragraphe du règlement 8.6.3. Ça serait que l'on ajoute justement la phrase suivante : de plus, chaque évaluation sommative devra avoir une pondération minimale de 5 % de la note finale de la personne étudiante.

**Président d'assemblée** : Je vais vous demander de relire.

**Bélanger** : De plus, chaque évaluation sommative devra avoir une pondération minimale de 5 % de la note finale de la personne étudiante.

**Président d'assemblée** : Est-ce que c'est noté madame la secrétaire générale? Encore une fois, une dernière fois pour que ce soit plus clair.

**Bélanger** : Je vais aller doucement, désolé. De plus, chaque évaluation sommative devra avoir une pondération minimale de 5 % de la note finale de la personne étudiante.

**Président d'assemblée** : Parfait. On est dans un amendement ici. Cet amendement-là doit être appuyé donc si vous aviez levé votre main, je vais vous demander de la baisser et je veux savoir s'il y a quelqu'un qui appuie l'amendement qui est proposé par Étienne Bélanger. Appuyé par Ophélie Chiasson donc c'est appuyé. Maintenant la discussion va porter sur l'amendement et non sur la proposition principale. S'il y a des questions sur l'amendement ou des commentaires à faire sur l'amendement, ce serait le moment de le faire parce que là on aura un vote sur l'amendement avant de revenir à la proposition principale. Je vois qu'il y a un commentaire ou une question, Mona-Luiza je vous cède la parole.

**Ungureanu** : Merci. J'aimerais vraiment savoir le raisonnement derrière cet amendement.

**Président d'assemblée** : D'accord, je vais demander à Étienne Bélanger de donner des précisions.

**Bélanger** : Bien dans le fond, cet amendement-là vient pas sans avoir réfléchi. On a eu des cas de plusieurs personnes étudiantes par exemple où ils avaient des évaluations sommatives à chaque semaine dans un cours, mais pour nous justement le temps de préparation, le temps de passation à l'évaluation puis veut veut pas aussi la correction pour les personnes professeures, tout ceci pris en compte, on juge justement qu'une importance ça l'a du poids puis pas pour faire travailler les personnes étudiantes pour peu de leur note, on jugeait que le 5 % c'est un bon poids minimal justement pour dire à la personne étudiante tu dois mettre de l'effort pour avoir ce résultat-là.

**Président d'assemblée** : Merci beaucoup pour ces précisions. Céline Surette.

**Surette** : Merci. J'aimerais mieux comprendre l'amendement. Par exemple dans un laboratoire qui a dix expériences où est-ce qu'on demande un rendu de ce laboratoire-là soit un rapport, est-ce que le 5 % c'est disons on a la catégorie devoir qui vaut 10 % puis dans l'année il y a six ou sept devoirs qui vont valoir une partie de la pondération, ça ça serait correct. J'aimerais juste comprendre comment on opérationnalise ça parce qu'il peut y avoir des raisons pédagogiques de vouloir demander plusieurs devoirs à travers une session, plusieurs rapports de laboratoire ou plusieurs exercices courts qui vont faire en sorte que chacune de ces petites évaluations-là qui font un tout valent moins de 5 % de la note finale.

**Président d'assemblée** : Parfait, merci pour ce commentaire. Étienne.

**Bélanger** : Merci beaucoup monsieur le président. Excellente question. L'amendement ici vise vraiment chacune des évaluations sommatives d'un minimal de 5 %. Encore une fois, je pense que le travail investi par les personnes étudiantes c'est important, on est tous occupé, on a tous des choses, on veut que la pondération reflète le travail remis. Je pense aussi avec mon bagage en sciences, je peux parler peut-être comme ma collègue Surette a mentionné, les rapports de lab ou les devoirs, le temps investi par les personnes étudiantes pour seulement 2 % quand tu fais le balancier de ça, c'est pas vraiment à l'avantage de l'étudiant. Donc vraiment le but pour nous ça serait d'avoir 5 % par évaluation sommative, évaluation sommative inclut devoirs, examens, rapports, quiz, etc. fait qu'un minimum de 5 % par tout ce qui va avoir une pondération dans la note finale.

**Président d'assemblée** : Toute évaluation quiconque finalement. On a d'autres questions sur l'amendement. Hélène Albert.

**Albert** : Merci monsieur le président. Je suis sensible à ce que Étienne vient de partager puis j'entends tout ça. Moi ma lecture, ma compréhension parce qu'il y a un collègue qui n'est pas ici, Olivier Clarisse n'est pas ici aujourd'hui puis on a abordé un certain nombre de questions hier en préparation du Sénat puis si j'ai bien compris, en quelque part aussi je pense que outre la préparation que ça prend, l'objectif dans certains cours il y a des évaluations qui sont plus régulières c'est qu'elles visent des objectifs plus spécifiques et donc plutôt que d'en cumuler trois je dirais puis donc avoir plus de contenu à étudier, c'est plus visé sur des objectifs qui sont plus spécifiques et donc le contenu serait moins important si on veut que si par exemple on le fait pas à toutes les semaines, on le fait aux deux semaines ou aux trois semaines à ce moment-là le contenu est cumulé et le temps investi va être multiplié par trois. Je veux dire je pense l'idée aussi d'évaluer sur quelque chose qui est plus restreint t'amène une meilleure réussite étudiante parce qu'on concentre sur un objectif versus sur trois. C'est une question commentaire réflexion pédagogique à partir de ce que j'en comprends. Voilà.

**Président d'assemblée** : Merci beaucoup pour ce commentaire. J'ai aussi une question de Gérard Poitras.

**Poitras** : Merci monsieur le président. C'est juste pour m'assurer que j'ai bien compris l'amendement moi aussi. Ce semestre ici j'ai donné huit devoirs donc si je comprends bien, chaque devoir devrait selon l'amendement avoir 5 % donc on est rendu que mes devoirs valent 40 % plutôt que 15. Si j'ai bien compris, ça serait ça que l'amendement me demanderait d'ajuster mon cours, la pondération de mon cours en conséquence.

**Président d'assemblée** : C'est un minimum de 5 que j'ai compris, c'est ce que propose Étienne.

**Poitras** : Juste ajouter un commentaire à ceci, mes devoirs c'est pour aider l'étudiant à être prêt pour les évaluations formelles donc sommatives qui valent beaucoup plus. C'est plutôt un aide à l'étudiant et non pas... En tout cas, ça pénalise beaucoup je trouve la façon traditionnelle où on prépare des devoirs vraiment pour préparer les étudiants aux évaluations. Le risque avec ça c'est qu'on va donner des travaux, mais on va pas les évaluer parce que moi je vais donner les mêmes travaux. Ça change rien.

**Président d'assemblée** : Juste pour préciser M. Poitras, est-ce qu'il y a des évaluations dans votre cours qui valent moins de 5 %, c'est ce que je comprends?

**Poitras** : Un devoir pour moi vaut moins que 5 %. L'ensemble de mes devoirs vaut 15 et j'ai huit devoirs.

**Président d'assemblée** : Et il y en a huit, d'accord. Parfait, je comprends. Je vais laisser Étienne répondre à ça.

**Bélanger** : Merci beaucoup monsieur le président. J'ai tu le droit de répondre?

**Président d'assemblée** : Oui, comme vous avez fait la proposition, vous avez le droit de réplique oui. Allez-y.

**Bélanger** : Merci beaucoup monsieur le président. Je suis vraiment sensible aux points soulevés par mes collègues autour de la table, mais j'aimerais quand même souligner je pense la nuance importante entre évaluation formative et évaluation sommative. Je crois que peut-être ici on comprend certaines choses, je comprends exemple mon collègue Poitras qui dit de faire des devoirs pour justement préparer les étudiants, je suis sensible à ça. Dans un parcours en physique moi aussi c'est dans les devoirs qu'on apprend, mais la question ici c'est à propos de la note que l'on donne. Quand qu'on décide de faire une évaluation sommative, on est en train de dire à la personne étudiante, à l'institution puis à tout le monde que ceci atteste que l'étudiant a les connaissances et a le bagage que le programme puis les résultats d'apprentissage demandent. Dans le fond quand on fait une relation sommative on sanctionne les apprentissages tandis que le formatif c'est supposé d'être là pour accompagner puis justement permettre à l'étudiant de se développer. Je sais que peut-être l'amendement demande beaucoup une grande réflexion au niveau de la restructuration peut-être de certains cours, mais il faut distinguer je pense ici la nuance entre évaluation formative qui sert à accompagner et former la personne étudiante puis l'évaluation sommative qui sert de sanction qui va finir dans la moyenne si vous voulez globale de l'étudiant à la fin de la journée.

**Président d'assemblée** : Parfait. Il y a deux autres questions. Octave Keutiben.

**Keutiben** : Merci monsieur le président. Je comprends bien la position de M. Bélanger, mais la \_\_\_ c'est que ça va être défavorable aux étudiants. Je m'explique. Comme M. Poitras l'a si bien dit, le problème c'est que parfois on met la pondération, on met les pourcentages pour motiver les étudiants à l'effet parce que très souvent quand on donne \_\_\_ formative, ils ne le font pas. Donc très souvent c'est \_\_\_ pour les étudiants parce qu'on met un pointage ou ça pour les motiver d'aller \_\_\_ parce \_\_\_ souvent seulement sous forme formative, beaucoup d'étudiants ne les regardent pas. Donc comme M. Poitras l'a si bien expliqué, si on met cette clause ça veut dire qu'on va donner beaucoup de formation formative et \_\_\_ à aider les étudiants dans ce sens. Ça c'est la première observation. La deuxième observation c'est que très souvent dans mon cas au début de l'année académique, je fais mon plan de cours, je mets les pondérations des évaluations. Je discute ça après avec les étudiants, je leur demande si ça leur convient. C'est une chose qu'on discute souvent en classe. Si ils ne sont pas d'accords, je peux discuter avec \_\_\_ comment pondérer les évaluations que j'ai suggérées à leur guise. Et puis pour finir, je pense que lorsque les professeurs mettent des pondérations sur des évaluations, c'est qu'ils ont sous-pesé le contenu de chaque évaluation. Me semble que le professeur dans ce cas ne cherchait pas forcément à pénaliser l'étudiant, il met les pondérations de manière que l'étudiant puisse trouver son compte à la fin de la session avec différentes pondérations qu'il accorde aux différentes évaluations parce que le professeur est quand même mieux placé pour savoir qu'une telle évaluation est peut-être plus difficile \_\_\_ et peut-être ça mérite plus de pondération qu'une autre. Donc je pense que mettre cette clause-là serait vraiment au désavantage des étudiants pour leur apprentissage. Merci.

**Président d'assemblée** : Ok, merci. J'ai deux autres commentaires. Sylvie Morin.

**Morin** : Je me pose la question à savoir si peut-être qu'un compromis ou une autre approche pourrait répondre à la préoccupation des personnes étudiantes puis les personnes étudiantes pourront nous le dire. Je pense qu'il y a différents cas de figure dans le sens où dans certains cas les professeurs par exemple pourraient demander des quiz hebdomadaires qui aux finales représentent un certain pourcentage de la note finale associée au contenu de la semaine. Donc dans ce contexte-là, on aurait des évaluations qui sont assez courtes qui permettent de faire une évaluation ponctuelle, mais qui ne demandent pas nécessairement beaucoup de temps de travail. Je me demande si c'est pas plus la notion de l'idée que le pourcentage devrait être le reflet du

temps qui est investi ou du temps moyen qu'un étudiant devrait investir pour être en mesure de faire l'évaluation. Je me demande si ce genre d'avenue-là pourrait répondre à la préoccupation des étudiants, mais en même temps éviter d'être trop restrictif par rapport aux types d'évaluations formatives qui peuvent être données par les professeurs et être reconnues à plus petite mesure sur la pondération finale du cours sans nécessairement rester avec une règle de 5 % par évaluation.

**Président d'assemblée :** Merci pour ce commentaire. Mireille Demers.

**Demers :** Merci monsieur le président et merci M. Bélanger. Merci Sylvie, tu as abordé le point que je voulais faire. Je continuerais dans le sens où que j'ai été assez surprise parce que dans différents cours, on nous a demandés de justement diviser les évaluations pour éviter d'avoir des évaluations qui étaient trop cumulatives ou qui étaient trop grandes donc je me vois surprise d'entendre cette demande-là parce que souvent dans certains cours, on nous a demandés justement d'avoir plusieurs petites évaluations sur des concepts bien précis pour s'assurer l'intégration dans la matière au fur et à mesure pour s'assurer des apprentissages que les apprentissages puissent s'intégrer de façon naturelle pour être capable d'arriver à des évaluations qui étaient plus cumulatives. Peut-être qu'effectivement c'est peut-être à réfléchir à savoir ça serait quoi la meilleure façon de l'approcher. Est-ce qu'on parle de reflet peut-être plus réel des pourcentages en fonction de ce qui est demandé, est-ce que c'est une question de quantité ou plutôt de reflet de pourcentage? Est-ce que c'est plutôt une question de s'assurer aussi qu'on fait le travail pour réussir à amener l'étudiant à voir ces évaluations-là qui sont plus englobantes parce qu'à la base de mon côté de mon expérience, ça vient des étudiants cette demande-là d'avoir plusieurs petites évaluations notées parce qu'à la base moi des fois je faisais des évaluations qui étaient formatives puis ils m'ont dit on fait tellement de travail puis on est même pas noté pour ce qu'on fait. Donc c'est là où je vous relance puis je vous écoute.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup Mme Demers pour ces commentaires. Je vais céder la parole à Germaï Lesley Tong.

**Tong :** Merci monsieur le président. Moi quand j'ai écouté les propos de M. Bélanger, je pense qu'il parlait par rapport aux efforts des étudiants et en écoutant madame Mireille, elle disait que ce sont les étudiants qui demandent ça, mais effectivement nous nous demandons des évaluations qui sont sommatives, mais je pense que M. Bélanger va dans un sens qu'on veut des notes qui sont au minimum de 5 % parce que je trouve que ça ne sert à rien de faire des évaluations qui sont juste 1 % de ta note finale parce qu'aux finales oui c'est accumulatif, mais faire des quiz qui ne valent que 10 % ou 5 % de ta note finale, c'est comme un peu faire des efforts au maximum pour pas dire pour rien. Donc je pense que c'est comme ça que moi je perçois ce que M. Bélanger a pu dire parce que les étudiants veulent faire des évaluations formatives, mais on veut savoir des notes puis on a souvent cinq-six cours donc le fait de faire par exemple des quiz à chaque cours, mais que ça vaut 0,5 ou 1 %, ça n'aide pas forcément l'étudiant parce qu'il doit étudier pour un autre cours puis revenir pour avoir une petite pondération, ce n'est pas forcément évident pour l'étudiant. Merci beaucoup.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Mathieu Lang.

**Lang :** Je sais pas trop par où commencer. À la Faculté des sciences de l'éducation depuis je dirais au moins une dizaine d'années si c'est pas une quinzaine d'années, on donne nos propres politiques d'évaluation puis faudra faire l'examen pour voir comment ça s'arrime. Il y a quelques principes par exemple qui ont fait école dans le domaine de la docimologie. Notamment, on évalue que ce qu'il y a comme objectif d'apprentissage ou résultat d'apprentissage attendu dans les plans de cours ou dans les programmes. Donc si on évalue des éléments qui ne sont pas dans les objectifs, bien on est en dérogation avec ce principe-là. Par exemple s'il y a aucun objectif du cours qui parle de participation, on ne devrait pas évaluer la participation. Si on veut encourager nos personnes étudiantes à faire leurs travaux, il y a d'autres stratégies d'accorder une note cumulative ou une note sommative pour les encourager. En principe si les devoirs aident à réussir un examen sommatif ou un test sommatif, ne pas faire ces devoirs devrait mener à un échec et ça c'est la façon d'évaluer la participation ou la motivation intrinsèque. Ça c'est un élément qui me chatouille un petit peu dans les commentaires que j'entends. Si on donne quelques points, en fait si le devoir évalue un objectif d'un cours, bien il y en a pas de problème puis 5 %, je sais pas, c'est peut-être arbitraire, c'est peut-être 4, c'est peut-être 6, ça j'ai pas la réponse à ça, mais je voulais juste apporter ce petit élément-là puis je pense que ça vient en lien avec le sénateur Étienne Bélanger disait tantôt entre la différence entre sommatif et le formatif, bien le formatif n'a pas de valeur autre que de former la personne étudiante puis c'est ce qu'on entendait aussi. Donc c'était ça le commentaire que je voulais faire pour l'instant.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Mona-Luiza, je vous cède la parole.

**Ungureanu :** Merci beaucoup. Merci encore au sénateur Bélanger pour nous avoir donnés les explications. Je suis en partie en accord avec le fait qu'on aimerait pas que les étudiants travaillent beaucoup plus fort qu'ils devraient pour un pourcentage minimal. J'aimerais quand même mettre de l'emphase sur le fait que beaucoup de ces quiz, moi je suis une des personnes qui donnent des quiz \_\_\_ pourcent par exemple, mais c'est à 100 % de mon propre point de vue dans les bénéfices des étudiants. C'est vraiment pour s'assurer qu'on a une rétroaction constante à travers la session des connaissances des étudiants et aussi que les étudiants eux-mêmes savent exactement où ils sont parce qu'on va très souvent évaluer les mêmes principes qui vont être évalués par après dans les examens de mi-session ou à l'examen final, cela fait en sorte aussi que les examens vont avoir une pondération plus petite alors un étudiant a une mauvaise journée ce jour-là, il va être beaucoup

moins \_\_\_\_\_. De mon point de vue, l'idée de toutes les évaluations c'est une opportunité où nous donnons aux étudiants l'opportunité de démontrer leurs connaissances. Ce n'est pas depuis \_\_\_\_\_ et j'ai trouvé à travers les années que ces évaluations sont bien fondées, elles ont \_\_\_\_\_ pédagogique et dans le passé moi aussi j'ai été demandée par des étudiants d'avoir des évaluations plus fréquentes aussi pour s'adresser \_\_\_\_\_ on passe d'un concept dramatique à la note assez vite ça fait que chaque place va traiter de quelque chose d'autre si on tombe trop en arrière, il y a un risque de ne pas pouvoir \_\_\_\_\_. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci. Donc on va voter sur l'amendement. Trente secondes Étienne, je sais pas s'il y a quelque chose de nouveau que tu voulais ajouter, mais on va passer au vote.

**Bélangier :** Non, c'est correct, merci.

**Président d'assemblée :** Ça va, excellent. Ce sera dans ce cas-ci un vote à main levée et on va procéder de la même manière. Si vous êtes contre l'amendement qui est proposé, vous levez la main, mais je vais demander à madame la secrétaire générale de relire l'amendement pour que ce soit clair pour tout le monde.

**Secrétaire générale :** Alors ce qu'on ajouterait c'est : étant entendu que l'on ajoute au quatrième paragraphe de l'Article 8.6.3 les mots suivants : de plus, chaque évaluation sommative devra avoir une pondération de 5 % de la note finale de la personne étudiante. Une pondération d'au moins 5 %.

**Président d'assemblée :** Oui, d'au moins 5 %. Donc c'était dûment appuyé. Si vous êtes contre cet ajout, levez la main. Il va falloir qu'on fasse le calcul alors ça va prendre un certain temps. On 18 voix contre donc l'amendement est rejeté. On revient finalement à la proposition principale. Est-ce qu'il y a des questions sur d'autres aspects du règlement; on est à la proposition 2 sur le nombre d'évaluations et la pondération des évaluations? S'il y a d'autres questions sur d'autres aspects, c'est le moment. Il y a huit questions ou est-ce que ce sont des mains que vous avez oublié de baisser? Je veux juste m'assurer. Merci. On prend de nouvelles questions. Alex Brownstein.

**Brownstein :** Merci beaucoup monsieur le président. J'aimerais aborder le point justement qu'on a touché évidemment très rapidement ce qui est des points de participation. Disons le document je n'ai pas vu mentionner des points de participation dans certains cas, mais je peux dire que moi-même j'en ai vécu et je peux dire que la majorité c'est pas toutes des personnes étudiantes à l'Université de Moncton qui vivent des cours où on nous demande des points de participation. Moi je veux savoir d'un point de vue de personnel comment on évalue la participation de nos personnes étudiantes. J'ai eu des cours où j'ai eu des bonnes notes de participation parce que j'ai levé ma main et j'ai répondu des questions. J'ai eu des cours où moi j'ai eu tendance à croire que j'ai bien participé en classe parce que j'absorbais la matière et je prenais des notes, mais les personnes professeures n'ont pas jugé que j'ai assez participé en levant ma main. Donc je sais pas si on se base sur un critère de lever la main, peut-être qu'il y a un nombre de fois ou de fréquences où on lève la main qui comptent pour des notes de participation, mais moi j'aimerais savoir c'est quoi les critères derrière ces notes de participation et si peut-être qu'on pourrait ajouter un amendement possible, on irait avec la discussion d'interdire possiblement des points de participation dans les cas qui évaluent pas nécessairement les objectifs, concepts ou les résultats spécifiques de nos cours. Merci.

**Président d'assemblée :** Parfait. Donc distinction établie entre les points de participation qui sont liés directement aux résultats d'apprentissage par rapport aux points qui ne sont pas liés aux résultats d'apprentissage. Est-ce que j'ai bien compris, Alex?

**Brownstein :** Oui, merci monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci. Céline Surette a demandé la parole, est-ce que c'était par rapport à cette question-là ou sur un autre point?

**Surette :** Sur un autre point.

**Président d'assemblée :** Sur un autre point, ok. Madame la vice-rectrice adjointe, voulez-vous répondre à cette interrogation-là par rapport aux points de participation? Je sais pas s'il y en a qui veulent intervenir là-dessus. Oui, on vous écoute.

**Dawes :** Je pense que si on met un amendement là-dessus, on peut en discuter.

**Président d'assemblée :** Parfait. J'ai pas souvenir qu'au comité qu'on ait abordé forcément cette question-là. Par rapport à cette question-là, Céline Surette.

**Surette :** C'est pas par rapport à la question de participation. Veux-tu que j'attende?

**Président d'assemblée :** Non, on va continuer parce que j'attendrai qu'il y ait un amendement formel dans ce cas-là. Céline.

**Surette :** Moi j'ai une question qui pourrait mener à un amendement, c'est au sujet du 8.6.3. Dans le deuxième paragraphe où est-ce qu'on parle des cours à composante théorique et pratique, on dit bien que la personne

étudiante doit réussir les deux composantes pour réussir le cours et ça c'était une décision qui avait été faite au Sénat suite au fait qu'on a amalgamé les parties théoriques et les parties pratiques des cours de première année en sciences et si cette partie-là concerne que les cours en sciences, la phrase qui suit qui dit « toute dérogation à ce règlement doit être autorisée par la doyenne ou le doyen de la faculté dont relève le cours le doyen ou doyenne des études et indiquer dans le plan de cours », moi j'aurais tendance à faire un amendement pour enlever cette phrase-là et la raison étant que pour moi, il n'y a pas d'exception à cette règle-là. Il faut avoir passé les deux parties du cours, elles sont enseignées dans deux contextes différents. Il y a une partie qui est dans le laboratoire avec une personne qui est en salle de classe avec les personnes étudiantes, puis il y a la partie théorique qui s'enseigne dans un autre moment ça fait qu'il y a vraiment des évaluations qui sont distinctes. Pour moi c'est important que les personnes aient passé les deux parties donc j'aimerais juste avoir une précision à savoir est-ce que c'est seulement les cours de la Faculté des sciences qui sont visés par cette partie-là du règlement puis dépendamment de la réponse, j'aurai...

**Président d'assemblée :** Parfait, merci. Mme Dawes.

**Dawes :** Alors dans nos discussions, c'était pour foresterie qu'il y aurait une dérogation notamment et il y a peut-être d'autres exceptions également, mais c'était pas juste la Faculté des sciences.

**Surette :** Donc à ce moment-là, on serait mieux de passer par un règlement particulier pour la Faculté des sciences, je crois.

**Président d'assemblée :** Effectivement ce qui est possible.

**Surette :** Ok, donc je ferai pas d'amendement. J'ai une deuxième question qui pourrait aussi mener à un amendement. C'est encore dans le même règlement, on parle des travaux effectués en équipe qui valent pas plus que 40 % de la note finale du cours et dans la politique, on précise que ça ne compte pas les rapports de laboratoires parce que là ça peut être différent, mais dans le règlement, on ne le mentionne pas. Je pense qu'il faudrait ajouter quelque chose que ça ne s'applique pas aux laboratoires replacer la note de bas de page qui existe déjà dans la politique pour être cohérent. Je sais pas si c'est une entente à l'amiable ou s'il faut un amendement.

**Président d'assemblée :** Madame la vice-rectrice.

**Dawes :** Je pense que ça peut être à l'amiable puisqu'on l'a déjà adopté ailleurs.

**Surette :** Parfait. Faudrait juste que ça soit clair.

**Secrétaire générale :** On va faire une note de bas de page avec une référence à la politique.

**Surette :** Parfait.

**Président d'assemblée :** Excellent. C'est à l'amiable.

**Surette :** Merci. C'est ça que j'avais, merci beaucoup.

**Président d'assemblée :** Excellent, merci beaucoup. Sylvie Morin.

**Morin :** Moi c'est un questionnement puis je solliciterais l'avis des autres personnes présentes. J'ai un professeur qui avait soulevé la préoccupation en lien avec l'idée que peu importe le nombre de crédits associés au cours, on exige un minimum de trois évaluations. On a certains cours, je pense entre autres aux ÉPAP qui sont de 1 crédit qui sont offerts de façon assez condensée pas répartis sur une session donc tout dépendant les balises qu'on va exiger pour ces trois évaluations-là, est-ce que par exemple deux évaluations seraient réalisées la même journée parce que dans certains cas ça va être offert de façon condensée donc est-ce que deux évaluations qui sont réalisées la même journée, mais sur deux aspects différents par exemple, seraient considérées comme deux évaluations? Est-ce que le fait d'avoir trois évaluations dans un cours qui est sur une courte durée pourrait pas poser problème puis je me demande si autour de la table il y a des personnes qui voient d'autres cours où cette exigence-là de trois évaluations dans un cours de 1 crédit pourrait être problématique?

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Je vais céder la parole à Elizabeth Dawes.

**Dawes :** On a des scénarios où on fait une présentation orale et on soumet en même temps un travail écrit. On a toutes sortes de scénarios alors s'il y a deux évaluations le même jour avec des formats très différents, ça ne pose aucun problème, ça serait traité comme des évaluations séparées dans le chiffre de 3. C'est pas nouveau, ce minimum est en place depuis des décennies.

**Président d'assemblée :** Merci. Hélène Albert.

**Albert :** Simplement en réponse à la question de Alex sur les points de participation, ma seule préoccupation et je pense que c'est intéressant de réfléchir à cette question-là parce qu'il y a des cours effectivement qui donnent

des points de participation puis c'est pas toujours clair comment c'est évalué, t'as raison. Je pense qu'en quelque part la planification c'est plus si cette question-là a pas été discutée en amont parce que les gens auraient sûrement des choses à dire là-dessus puis on pourrait s'en inspirer fait qu'on peut peut-être garder ça pour le Sénat, mais ça risque d'avoir des étudiants puis des profs qui peuvent avoir des perceptions différentes je dirais de cette question-là dans la mesure où certaines personnes étudiantes pourraient apprécier avoir des points de participation dans certains cours ou disciplines alors que d'autres pourraient trouver un peu comme tu le mentionnes que c'est un peu arbitraire à l'occasion la manière de les octroyer.

**Président d'assemblée :** Pour l'instant, il n'y a pas d'amendement sur la table sur cette question-là. On va attendre s'il y a un amendement.

**Albert :** ...demandé pour des réactions tantôt puis...

**Président d'assemblée :** Je voyais qu'il y en avait pas, mais on attendra de voir s'il y a un amendement pour faciliter les choses. Merci beaucoup. Andrée Roy.

**Roy, A. :** Merci. Je vais revenir sur la question de la composante théorique et pratique pour faire suite à ma collègue Céline. Si j'ai bien compris, Céline avait l'impression que la composante théorique et pratique comme telles s'alignaient pour les facultés de sciences et Mme Dawes a dit aussi probablement la foresterie. Je pense à la Faculté d'administration où on a des cours comme en comptabilité où est-ce qu'on a des cours avec une partie comme telle théorique, mais qu'ils ont aussi une partie pratique. À ce moment-là, est-ce que ça voudrait dire qu'ils devraient passer nécessairement les deux parties parce que jusqu'à maintenant, on a toujours comme été sur la base que c'était l'ensemble qui devait être positif.

**Président d'assemblée :** Mme Dawes.

**Dawes :** Le règlement général c'est qu'il faut réussir les deux composantes et on a la possibilité d'une dérogation dans les cours où on ne souhaite pas procéder de cette façon.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Gérard Poitras.

**Poitras :** Merci monsieur le président. Je reviens sur la sénatrice Céline ses propos au point de vue des travaux effectués en équipe. Nous on a des cours qui sont 100 % travail d'équipe, ça fait partie des exigences des agréments donc je me demandais plutôt qu'avoir à chaque année si c'est ça le cas, une autorisation spéciale du doyen c'est tu quelque chose qu'on devrait aborder dans un règlement particulier à ce moment ici qui serait plus simple parce que c'est à chaque année pour trois cours. Ça revient tout le temps.

**Dawes :** On avait dit dans nos discussions qu'on a pas besoin de demander à chaque année la dérogation, ça se ferait une fois et tant que le cours continue sans modification, ça reste en place.

**Poitras :** Merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Sylvie Morin, est-ce que c'est sur un nouveau point, nouvelle question?

**Morin :** C'est pour réagir à l'intervention d'Andrée. En fait, moi ma compréhension quand on parle d'exigences de réussir à la fois la partie pratique et théorique, ma compréhension c'était que ça s'appliquait seulement pour les cours qui ont vraiment une composante pratique d'inscrire au répertoire, par exemple des cours 3-1, 3-2, 3.5 puis peut-être que la registraire pourra nous éclairer si elle est présente, mais ma compréhension c'est que c'était vraiment en lien avec ce type de cours-là. Donc quand je regarde les cours en administration, c'est certain que des cours en comptabilité ont souvent une notion ou une partie de cours qui est très pratique, mais elle n'est pas prévue au répertoire, c'est des cours 3-0 donc je me demandais si le règlement ou l'application du règlement allait vraiment se faire dans cette optique-là que l'obligation de réussir la partie pratique et théorique fonctionne seulement lorsque la partie pratique est inscrite au répertoire parce que dans les autres cas, je ne crois pas que l'évaluation est toujours séparée entre les deux composantes du cours.

**Président d'assemblée :** Madame la vice-rectrice.

**Dawes :** Je pense inviter la doyenne des sciences à répondre puisque c'était à l'origine quelque chose qui a été proposé au Sénat par la Faculté des sciences en 2011.

**Président d'assemblée :** Parfait. Alors Céline Surette, commentaire?

**Surette :** En fait, c'est au moment de la reconfiguration des programmes qu'on a eu besoin d'intégrer les laboratoires qui étaient autrefois un crédit à part, c'était deux cours séparés, le cours théorique du labo au moment où est-ce qu'on a fait cette intégration-là, on a fait un règlement qui indiquait bien que les deux parties devaient être réussies pour réussir le cours. Pour moi ça demeure essentiel pour la réussite des cours de sciences. Je sais pas si ça répond à la question.

**Président d'assemblée :** Merci. On a une question d'Étienne Bélanger.

**Bélanger** : Merci monsieur le président. J'ai une question aussi au niveau de ce point-là concernant l'examen final cumulatif pour un cours qui a une portion théorique puis une portion pratique. Juste pour faire sûr qu'on est bien clair, est-ce que la portion théorique a son examen final et la portion pratique a son examen final aussi et/ou est-ce que l'examen final, exemple on prend l'examen final cumulatif ou partiel va porter à la fois sur les composantes théoriques et pratiques, comment ça ça fonctionne parce que j'ai l'impression tout de suite que dans le règlement comme tel on adresse des choses, mais en même temps on adresserait pas ça exclusivement.

**Président d'assemblée** : Mme Dawes, avez-vous des éléments de réponse?

**Dawes** : Je laisse la doyenne des sciences qui connaît ces types de cours en parler.

**Surette** : Merci. Non, l'examen final du cours est séparé ça fait que t'as l'examen final pour la partie théorique à ma connaissance parce qu'il n'y a pas d'examen final pour la partie laboratoire quand elle est intégrée au cours, mais si le laboratoire est pris seul, il y aura un examen à ce moment-là, mais normalement il y a un examen final pour la partie théorique du cours seulement et le laboratoire est évalué autrement.

**Président d'assemblée** : Merci pour ces précisions. Sylvie Morin.

**Morin** : J'ai quand même une préoccupation parce qu'on laisse entendre que ça s'applique surtout en sciences, mais on a quand même plusieurs cours qui ont des composantes pratiques. Il y a des cours de psychologie, des cours de kinésiologie. Je nomme ceux que j'ai en tête, plusieurs cours à l'École de foresterie effectivement et/ou il n'y a pas nécessairement, c'est pas comme ce qu'on voyait en sciences où avant c'était deux cours séparés avec des crédits séparés puis que ça été intégré. Je pense qu'il faudra être clair dans le règlement à savoir est-ce que cette exigence-là s'applique à tous les cours avec une composante pratique. Je pense au cours de statistiques par exemple qui à mon souvenir, j'ai pas le nombre exact, mais a un nombre de crédits pratiques inscrits dans le répertoire parce qu'au niveau des charges de professeurs c'est inclus, mais il n'y a pas des évaluations de la partie pratique et des évaluations de la partie théorique. J'ai peur que si on adopte le règlement tel quel, mais qu'on précise pas, que ça crée des situations un peu de confusion. Si on pense que ça devrait seulement s'appliquer aux sciences, dans ce cas-là on devrait le préciser et enlever la partie dérogation et faire l'amendement que Céline proposait.

**Président d'assemblée** : Dans le règlement tel qu'il est formulé à l'heure actuelle il n'est pas restrictif. Stéphanie Wheaton.

**Registraire** : Merci monsieur le président. J'allais tout simplement abonder dans le même sens que la sénatrice Morin puis avant son intervention, j'allais tout simplement apporter des précisions qu'effectivement au répertoire les cours avec des composantes théoriques ça s'étend au-delà des cours de la Faculté des sciences et elle a nommé des exemples. Il y a aussi des cours en arts visuels, en sciences infirmières également qui ont cette division-là au répertoire donc oui, je pense qu'il faut bien le préciser au règlement.

**Président d'assemblée** : Gabriel Laplante.

**Laplante** : Merci monsieur le président. Moi j'ai un peu d'inquiétude par rapport à ça parce que c'est comme si on essaie de rentrer tout le monde dans le même moule. Nous nos cours ça peut un petit peu se rapprocher des pratiques aux sciences, mais sur certains aspects c'est vraiment différent. Entre autres, dans les laboratoires on peut avoir un cours dans lequel il y a peut-être une session de laboratoire ou deux sessions de laboratoire. Le reste des périodes quand c'est des cours 3-1 est utilisé pour faire des problèmes au tableau par exemple, mais dans ce cas-là, les parties pratiques c'est vraiment peut-être juste une ou deux heures pendant le semestre de laboratoire et la note des rapports de laboratoire peut valoir 5 à peut-être 10 % la note du cours alors il me semble que ça serait un peu tirer par les cheveux que de faire échouer un étudiant parce que dans ce cas-ci c'est un cours, tout est intégré. Faudrait que l'étudiant ou l'étudiante reprenne le cours au complet parce qu'il a peut-être pas une note satisfaisante pour quelque chose qui vaut 5 % du cours. Je sais pas si finalement si on fait un règlement s'il va y avoir plus d'exceptions, est-ce que ça vaut la peine de faire ce règlement-là ou plutôt de faire le règlement contraire, je suis pas sûr s'il y a d'autres facultés qui sont dans la même situation que les sciences dans ce cas-là.

**Président d'assemblée** : Parfait. Merci beaucoup pour ce commentaire. Des pratiques variées selon les disciplines, c'est ce que j'entends. Sylvie Morin.

**Morin** : Je vais aller de l'avant et proposer un amendement. S'il a à être modifier, on pourra le modifier par la suite. Moi ce que je propose en fait c'est de préciser, de modifier le paragraphe pour dire que dans un cours à composantes théoriques et pratiques, le professeur peut exiger que les deux composantes soient réussies pour réussir le cours, mais que ça doit être indiqué au plan de cours. Je sais pas si c'est une avenue qui peut être... Je suis ouverte à le modifier en fonction des commentaires des autres sénatrices et sénateurs.

**Président d'assemblée** : Vous proposez d'ajouter au 8.6.3 que le ou la prof peut exiger que les deux composantes soient réussies.

**Morin :** De modifier le deuxième paragraphe en fait dans un cours à composantes théoriques et pratiques ou il peut être exigé que les deux composantes soient réussies afin de réussir le cours, ceci doit être indiqué au plan de cours.

**Président d'assemblée :** Parfait. Donc c'est un amendement formel qui est proposé par Sylvie Morin. Est-ce que c'est appuyé? Je vois des mains levées ici, est-ce que c'est pour appuyer l'amendement? Céline Surette, vous appuyez l'amendement?

**Surette :** Peut-être.

**Président d'assemblée :** Je vais passer à Mathieu Lang qui a la main levée également, est-ce que c'est pour appuyer l'amendement?

**Lang :** Si je peux suggérer un amendement à l'amendement.

**Président d'assemblée :** Non, on fera pas de sous-amendement.

**Lang :** Ce que je ferais je laisserais pas ça dans le plan de cours, je le préciserais dans la description du cours. Ça serait précisé dans la description du cours que ce cours-là les deux composantes doivent être, comme ça, c'est uniforme sur les trois campus puis les personnes étudiantes savent à quoi s'attendre avant même de s'inscrire à un cours. Moi c'est là je le préciserais si Sylvie est d'accord.

**Morin :** Je suis prête à accepter cette modification-là à l'amiable.

**Président d'assemblée :** Sachant que la description est dans le plan de cours.

**Lang :** Oui, mais c'est la description au répertoire.

**Président d'assemblée :** Qu'est-ce qu'on pense aux conséquences que ça veut dire dans la modification des descriptions officielles de cours, je soulève tout simplement la question parce qu'un cours ne se modifie pas du jour au lendemain dans le répertoire. Je veux soulever cette question-là. Il y a un processus donc s'il faut le préciser dans la description officielle du cours, il faut remplir les formulaires en bonne et due forme, les passer dans les conseils de facultés et Comité des programmes. C'est une question que je soulève.

**Lang :** C'est une excellente question monsieur le président. Moi j'aurais une opinion là-dessus si c'est possible. Je préférerais que non que ça ne soit pas dans le répertoire parce que pour nous, ça dépend du professeur qui donne le cours si lui veut qu'il y ait un ou deux laboratoires, deux séances, ça serait son choix à ce moment-là parce qu'il pourrait utiliser l'heure additionnelle pour seulement avoir des sessions d'exercices ou inclure des laboratoires s'il veut une session, deux sessions, trois sessions. Alors ça serait mieux que ça soit dans le plan de cours puis que ça soit clair pour l'étudiant quand il regarde son plan de cours que oui, il faut que je passe la partie pratique pour réussir ce cours-là.

**Président d'assemblée :** Je vais juste demander qu'on formalise l'amendement, qu'on s'entende sur l'amendement et qu'on l'appuie avant de lancer la discussion.

**Lang :** Moi je suis d'accord avec ce que Sylvie Morin disait.

**Président d'assemblée :** Gabriel Laplante, on va dire que t'appuies Sylvie Morin donc là on peut lancer la discussion sur l'amendement, parfait. Donc dans le plan de cours c'est ce qui est appuyé. Céline Surette.

**Surette :** Pour la Faculté des sciences, on a un règlement qui a été voté par le Sénat qui indique bien que la partie laboratoire et la partie théorique doivent toutes les deux être réussies pour pouvoir passer le cours. Moi j'ai l'impression que pour régler le problème du règlement ici, du règlement général par rapport à la situation particulière de ces cours qui sont surtout des cours de première année, il faudrait que la Faculté des sciences propose un règlement particulier pour ces cours-là parce que même à la Faculté des sciences on va avoir des cours qui sont 3-1, 3-2 où est-ce que c'est pas cette règle-là qui s'applique. Ces cours plus avancés on a pas nécessairement cette règle-là. On l'a vraiment très spécifiquement pour les cours de chimie, de biologie et de physique et peut-être de maths, il faudra que je vérifie. Ça fait je peux même pas vous dire tout de suite exactement quels cours qu'il y a à la Faculté des sciences. Je suis pas contre l'amendement, je pense que l'amendement est probablement plus clair par rapport à l'ensemble des cours qu'on a sur le campus donc j'aurais tendance à ce moment ici; je vais écouter les arguments d'appuyer l'amendement, mais à savoir que pour la Faculté des sciences, il va falloir faire un règlement particulier pour les cours de première année et ça, on le fera.

**Président d'assemblée :** Merci. Étienne Bélanger.

**Bélanger :** Merci monsieur le président. J'ai une très grande réserve face à l'amendement, je le vous cacherai pas. Je crois pas que c'est la place nécessairement à la personne professeure de décider qu'est-ce qui est bien ou pas bien que les étudiants fassent dans leur cours. Je pense en terme d'étudier, en terme de formation, en terme d'image que ça peut peut-être laisser à l'institution que peut-être une année, un cours, finalement il n'y a

pas de laboratoire puis l'année d'ensuite il y a comme cinq laboratoires et l'année d'après il y a un laboratoire. En terme de formation je pense que les étudiants sont désavantagés d'une telle pratique puis ça met aussi, je veux pas parler au nom des personnes professeures, mais je pense que ça nous met tous dans une position délicate dans le sens qu'à chaque année il va falloir évaluer la pertinence des laboratoires puis si chaque composante doit être passée. Moi personnellement ce que je ferais pour une solution plus globale où ça pourrait être inscrit dans un ordre plus grand pour permettre justement aux personnes professeures puis aux étudiants de pas se mêler de ce règlement-là.

**Président d'assemblée :** Je vais prendre deux autres interventions puis on pourra procéder au vote sur l'amendement parce que je vois que le temps passe. Érik Labelle Eastaugh.

**Labelle Eastaugh :** Oui c'était juste pour partager une observation sur le plan juridique. J'ai cru comprendre que la Faculté des sciences a peut-être déjà des règlements particuliers sur cette question-là et la règle générale en droit c'est qu'une règle particulière l'emporte sur une règle générale. Alors l'adoption d'une règle générale, d'un règlement général permissif n'aurait pas pour effet d'invalider le règlement particulier de la Faculté des sciences qui précise des obligations plus précises pour cette faculté-là.

**Président d'assemblée :** Oui, en effet justement c'est le cas. Amel Kaouche.

**Kaouche :** Bonjour. J'ai un petit problème avec \_\_\_ comme d'habitude, mais bon. Je suis pour l'amendement puis en même temps peut-être je vais répondre à la question de Céline concernant la Faculté des sciences. C'est qu'en gros, je pense pas qu'on pourra faire un règlement pour la Faculté des sciences pour la raison suivante. C'est que oui, question de laboratoire ça s'applique pour physique, biologie et chimie, mais par contre pour les cours de mathématiques ça s'applique pas. Tous mes cours de mathématiques que j'enseigne ce sont des composantes 3-1 donc un cours théorique puis on appelle ça laboratoire, mais à vrai dire c'est des séances d'exercices donc à la toute fin on a un examen puis ça serait des exercices donc on peut pas avoir un examen pour la partie théorique puis un examen pour mettons la partie pratique puis faut que l'étudiant ait les deux. Donc même pour les cours en sciences on pourra pas faire malheureusement une règle qui s'applique sur tous les cours donc moi je suis plus à l'aise avec l'amendement donc que ça soit clair dans le plan du cours que mettons l'étudiant doit réussir les deux composantes pour réussir le cours. Ça va aussi à la discrétion du professeur. Donc c'est ça, merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup pour ce commentaire. Je vais demander à madame la secrétaire générale de relire l'amendement et on va passer au vote sur l'amendement.

**Secrétaire générale :** On est au 8.6.3, deuxième paragraphe, première ligne qui se lirait comme suit : dans un cours à composante théorique et pratique, le professeur peut exiger la réussite des deux composantes pour réussir le cours et l'indiquer dans le plan de cours.

**Président d'assemblée :** Vous avez l'amendement, je vais vous demander de voter. Madame la vice-rectrice adjointe.

**Dawes :** Partout ailleurs dans le règlement, on parle de la personne responsable du cours parce que ça peut être un chargé de cours et non pas un professeur ou ça peut être toutes sortes d'autres termes.

**Président d'assemblée :** Parfait on va le modifier. Alors si vous êtes contre l'amendement, levez votre main. L'amendement a été adopté. On revient à la proposition principale donc s'il y a des questions, faut qu'elles portent sur la proposition principale. Je vous rappelle que nous sommes au 8.6.2, 8.6.3. Je ne vois aucune main donc ça voudrait dire qu'on est prêt à passer au vote sur la proposition principale qui bien sûr tient compte de l'amendement en question. Êtes-vous prêts pour le vote qui porte, je rappelle, sur le 8.6.2, 8.6.3? C'est envoyé. Le résultat du vote : 26 pour, 4 contre donc c'est adopté à la majorité des voix. Il nous reste 14-15 minutes, je ne pense pas qu'on ait le temps d'entrer dans les prochaines sections du règlement, le 8.6.4 et 8.6.5 donc on les traitera à la réunion de mai.

## 11. Suppression des fichiers Excel comprenant le détail des votes avec Forms

**Président d'assemblée :** Je vais tout simplement passer au point 11, la suppression des fichiers Excel comprenant le détail des votes avec Forms. C'est pour décision donc est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut proposer que les fichiers soient supprimés? Jeanne Godin appuyée par Mathieu Lang. Si vous êtes contre la suppression des fichiers Excel qui comprend le détail des votes avec Forms, levez la main. Je ne vois aucune main levée donc c'est adopté à l'unanimité.

## 12. Rapport du Bureau de direction du Sénat académique

### 12.1 Liste des personnes finissantes de février 2025

**Président d'assemblée :** Le point 12 madame la secrétaire générale, je ne pense pas que ce soit long donc on pourrait le faire tout de suite. Liste des personnes finissantes de février 2025.

**Secrétaire générale :** Alors c'est plutôt une question de transparence ici, mais on a quand même sanctionné 249 dossiers pour la remise des diplômes du 15 février, 2025. C'est quand même un chiffre assez important

plus élevé qu'à l'habitude. À Edmundston 70 diplômés, Moncton 138 diplômés et Shippagan 56 et vous avez la liste des noms et ces noms-là apparaîtront dans le programme des collations des grades au mois de mai.

### 13. Rapport du recteur

**Président d'assemblée :** Parfait, merci. On procèdera pas formellement au point 13, rapport du recteur, mais je sais pas s'il y a des membres du Sénat qui auraient des questions précises pour le recteur à ce stade-ci. On a un peu de temps, mais pas beaucoup, donc si vous avez des questions n'hésitez pas, levez la main.

### 14. Affaires nouvelles

#### 14.1 Remerciements

**Président d'assemblée :** J'en vois pas donc je vais proposer qu'on passe au point 14, affaires nouvelles. À ce stade-ci, je voudrais tout simplement remercier deux membres du Sénat : Jean Baptiste Koffi de l'UMCE et Germaï Lesley Tong qui terminent leur mandat au Sénat donc merci beaucoup pour votre engagement et votre participation au Sénat.

### 15. Prochaines réunions régulières

#### 15.1 Vendredi 9 mai à 13 h 30 en présentiel au campus de Moncton

#### 15.2 Jeudi 19 juin à 9 h à distance

**Président d'assemblée :** Je vous rappelle que les prochaines réunions ordinaires du Sénat se tiendront d'abord vendredi le 9 mai à 13 h 30 en présentiel au campus de Moncton et la dernière pour l'année universitaire c'est le jeudi 19 juin à 9 h, mais à distance. Donc ce sont les prochaines réunions du Sénat. Mme Albert, vous voulez prendre la parole?

**Albert :** Je vous en prie monsieur le président, merci beaucoup. Justement à la lumière du rythme qu'on a eu aujourd'hui sachant qu'il nous reste quand même beaucoup de discussions à avoir sur les règlements puis que c'est une réunion en présentiel, je me demande pourquoi ça serait pas une réunion qui commencerait le matin pour qu'on puisse être ensemble toute la journée et vraiment une réunion de comité le matin j'imagine c'était ça qu'était l'intention, mais je trouve vraiment que ça aurait été vraiment génial de pouvoir profiter de l'ensemble de la journée parce qu'on risque de pas y arriver. C'est sous toutes réserves.

**Président d'assemblée :** C'est un bon point par rapport à la durée. Madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** On va vérifier les calendriers et voir si c'est possible. Il y a quand même plusieurs réunions qui ont lieu et il y a les collations des grades qui ont lieu aussi donc on va essayer de voir comment on peut faire ça.

**Albert :** D'accord, merci.

### 16. Clôture

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais lever la séance et vous souhaiter une agréable fin de semaine. Merci beaucoup d'avoir été là.